

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



ANNEE 2014

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CONTEXTE	1
HABITAT	1
ENJEUX	2
SIGLES UTILISES	2
I – ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	3
I.1. ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE	4
I.1.1. Organisation de la collecte des ordures ménagères (OM).....	4
I.1.2. Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines (EMR/JM).....	5
I.1.3. Organisation de la collecte des déchets verts (DV).....	6
I.1.4. Organisation de la collecte des objets encombrants (OE)	7
I.2. ORGANISATION DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	8
I.2.1. Organisation de la collecte du verre	8
I.2.2. Organisation de la collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS)	9
I.3. LE NETTOIEMENT DES MARCHES	9
I.4. LE DEVENIR DES DECHETS COLLECTES	9
I.5. MOYENS MIS EN OEUVRE.....	10
I.5.1. Moyens matériels.....	10
I.5.2. Moyens humains.....	10
I.6. LA QUALITE DU SERVICE : LABELLISATION	11
II –EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES	12
II.1. Evolution des tonnages Ordures Ménagères et Collectes sélectives (Bac bleu + verre).....	13
II.2. Evolution des tonnages des objets encombrants collectés par le prestataire (OE)	15
II.3. Evolution des tonnages des déchets verts (DV)	15
II.4. Evolution des tonnages des déchets ménagers spéciaux.....	16
II.5. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS SUR L’ENSEMBLE DES COLLECTES	17
II.6. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS DES MARCHES FORAINS	18
II.7. EVOLUTION DES PERFORMANCES DE TRI	18
III – LE COÛT DU SERVICE	19

Le présent rapport a pour objet d'informer les usagers sur le coût et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la ville de Joinville-le-Pont, au titre de l'année 2014.

La ville a transféré sa compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM) qui assure le tri et le transfert des matériaux valorisables et l'élimination des autres déchets.

Ce changement de prestataire a été l'occasion d'optimiser la collecte en réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères dans les secteurs pavillonnaires et en réorganisant les jours de ramassage des déchets verts et des objets encombrants.

CONTEXTE

La commune de Joinville-le-Pont est située à l'Est de la périphérie de Paris, sur la boucle de la Marne et à 9,5 km de la Cathédrale Notre-Dame.

Les limites de la ville sont constituées par les communes de Paris en bordure du bois de Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et, séparée par la Marne, de Maisons-Alfort.

Habitat

Selon les données INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes économiques), pour l'année 2009, le parc de logements de Joinville-le-Pont s'élève à 8 843 (8125 résidences principales) dont 94% de logements principaux, 1,3% de logements secondaires et 4,7% de logements vacants.

ENJEUX

La législation régissant le traitement des déchets est de plus en plus exigeante pour réduire l'empreinte environnementale de la gestion des déchets. Afin de s'y conformer, des investissements importants ont été engagés par les par les organismes qui en ont la charge et répercutés sur les communes.

Pour contrecarrer la hausse des coûts de traitement, il faut maîtriser les coûts de collecte. Pour ce faire, il est indispensable de produire moins de déchets, de mieux trier les déchets produits car les déchets valorisables sont moins coûteux à traiter, et d'optimiser le service de collecte.

C'est dans ce cadre que la collecte a été modifiée à partir du 1^{er} septembre 2009, et que la ville travaille pour trouver les solutions techniques et actions à mener auprès des riverains.

SIGLES UTILISES

OM	ordures ménagères
EMR	emballages ménagers recyclables
JM	journaux et magazines
DV	déchets verts
OE	objets encombrants
DMS	déchets ménagers spéciaux
DASRI	déchets d'activités de soins à risque infectieux
AV	apport volontaire
SYCTOM	Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération

I – ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

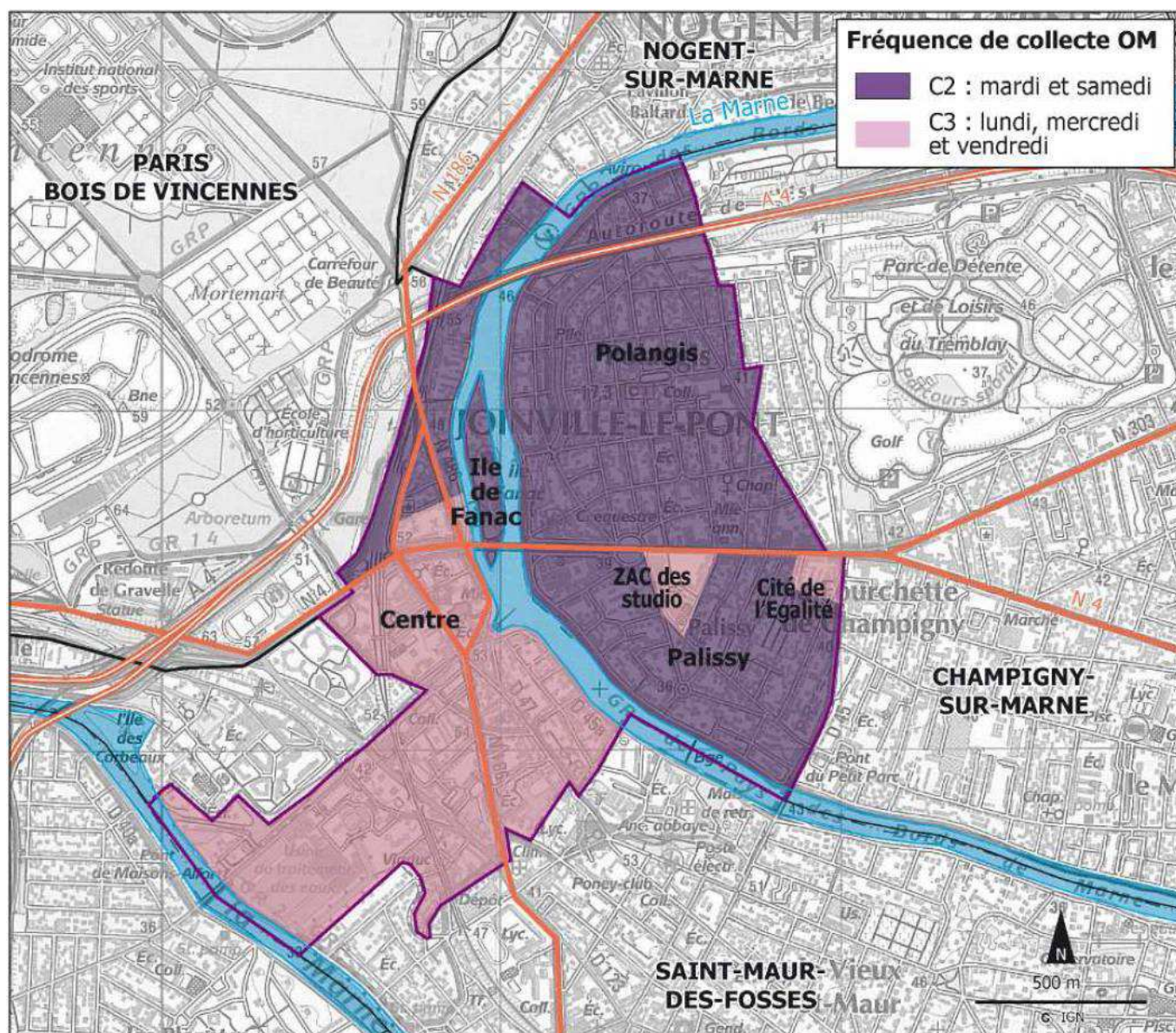
I.1. ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

La collecte en porte à porte consiste à collecter les déchets devant le domicile de chaque riverain qui les aura préalablement présentés sur la voix publique dans des contenants adaptés.

Ce type de collecte concerne les ordures ménagères (non recyclables), les emballages ménagers, les journaux, les magazines, les déchets verts et les objets encombrants.

I.1.1. Organisation de la collecte des ordures ménagères (OM)

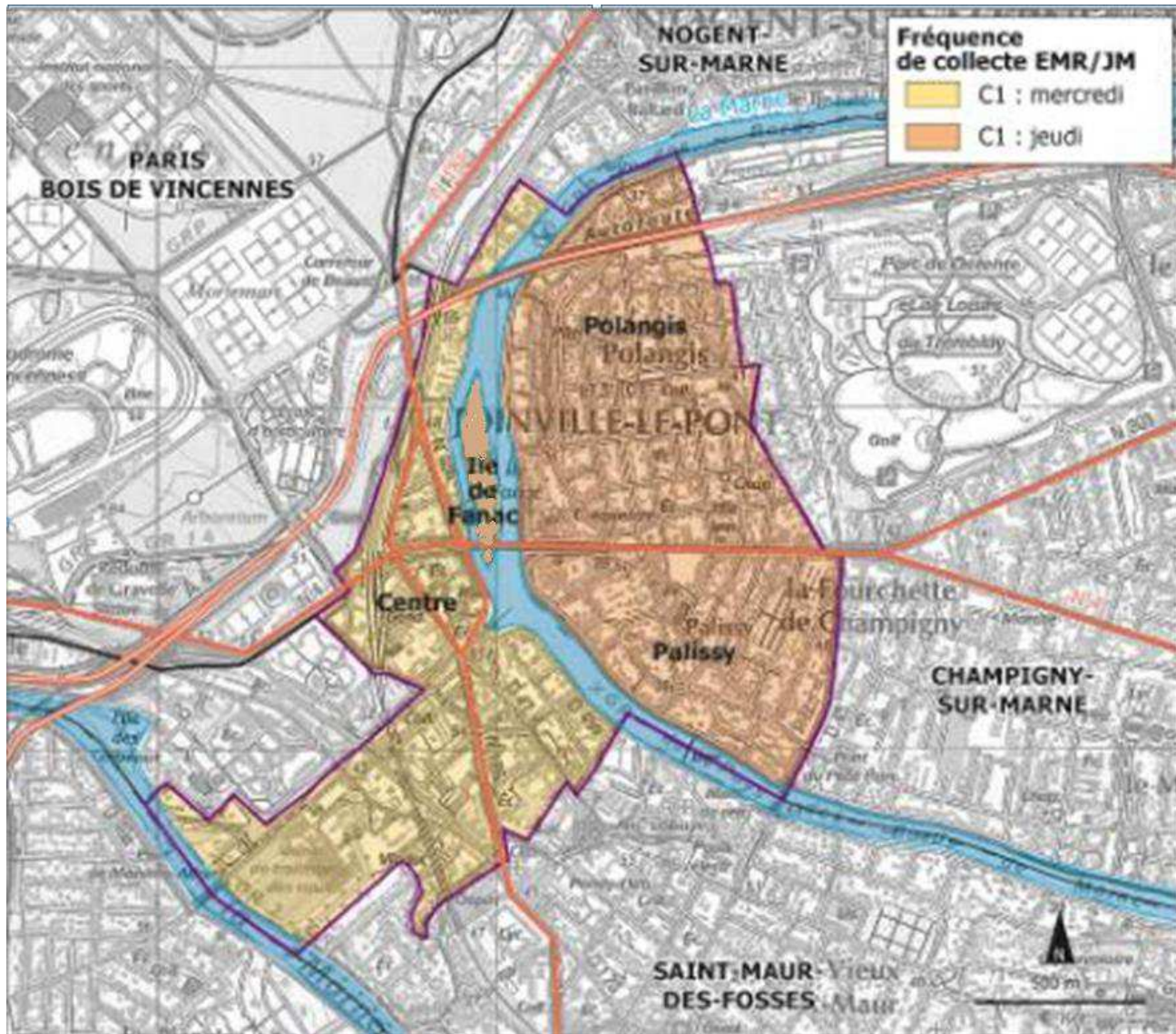
Les ordures ménagères sont présentées à la collecte par les riverains dans des bacs à couvercle vert. En 2008 et début 2009, elles étaient ramassées trois fois par semaine (C3). Depuis le premier septembre 2009, elles ne sont plus collectées que deux fois par semaine (C2) dans les zones pavillonnaires que sont les quartiers Palissy, Polangis, le nord du quartier centre et l'île Fanac, à l'exception des grands ensembles d'habitat collectif. Voici la carte présentant la nouvelle organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er septembre 2009

I.1.2. Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines (EMR/JM)

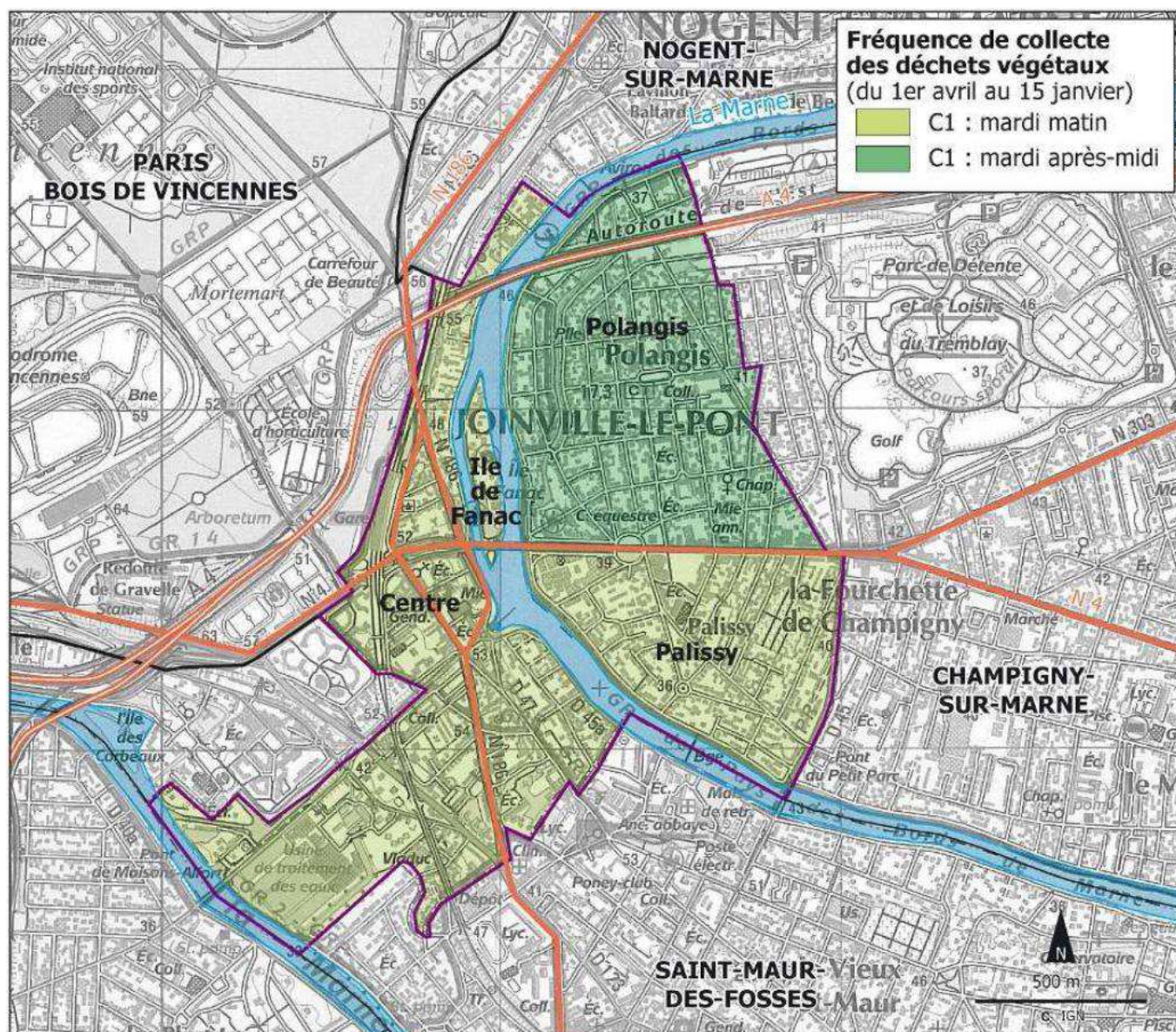
Les EMR/JM sont présentés à la collecte par les riverains dans des bacs à couvercle bleu. La collecte des EMR/JM s'effectue toujours 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble de la ville. Il n'y a donc pas de changement de fréquence de collecte sur ce flux entre 2008 et 2009. Voici la carte présentant l'organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des EMR/JM depuis le 1^{er} septembre 2009

I.1.3. Organisation de la collecte des déchets verts (DV)

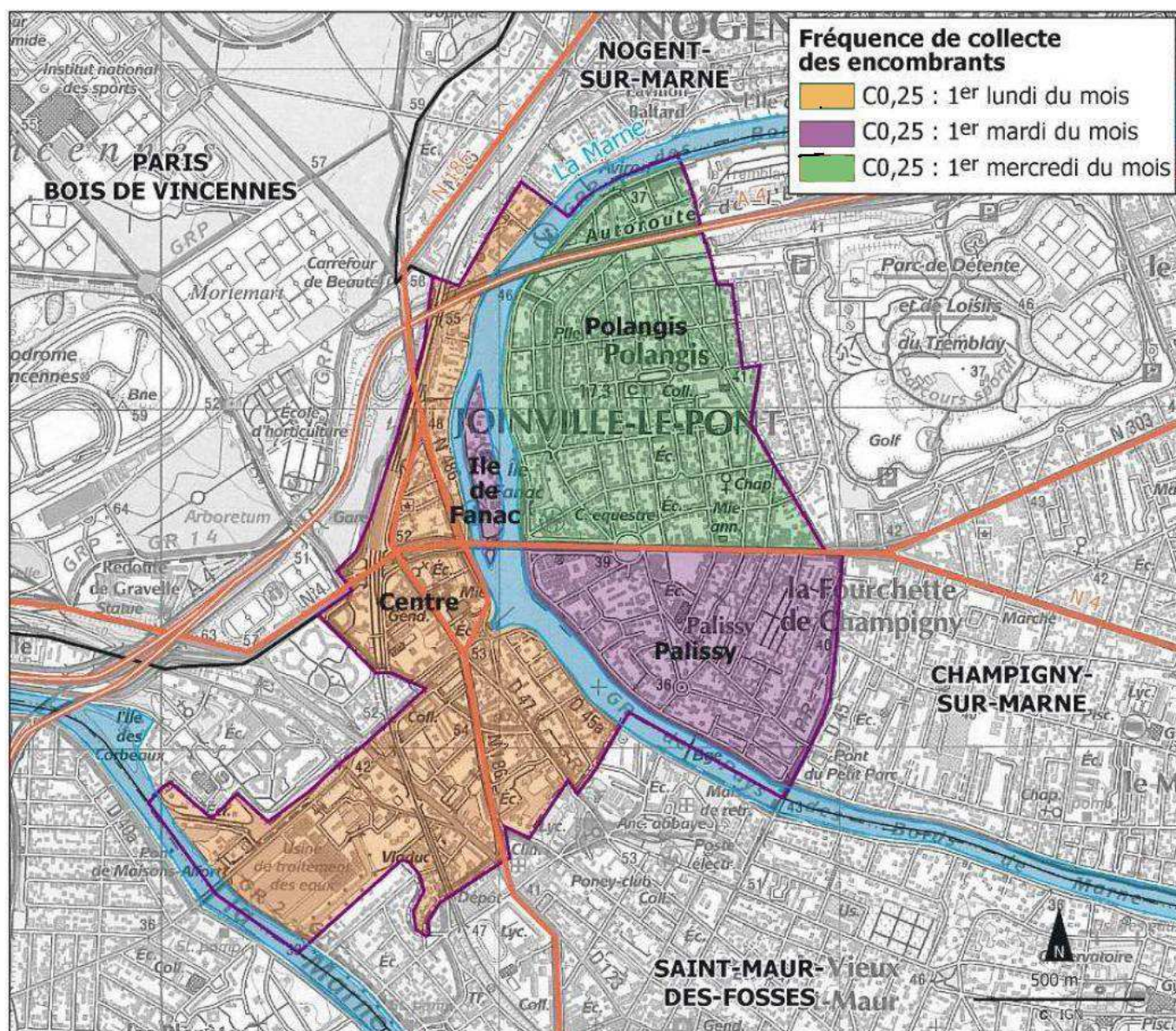
Les déchets verts sont présentés à la collecte par les riverains dans des sacs transparents réutilisables fournis une fois par an par la ville et distribués par le prestataire. La collecte des déchets verts s'effectue toujours 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble de la ville. Les déchets verts ne pouvant être présentés en sac doivent être amenés par les riverains à la déchetterie d'Ivry, à l'exception des sapins de Noël qui sont pris en charge lors des deux premiers ramassages de janvier. Voici la carte présentant l'organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des déchets verts depuis le 1^{er} septembre 2009

I.1.4. Organisation de la collecte des objets encombrants (OE)

Les objets encombrants sont présentés les premiers lundi, mardi et mercredi du mois depuis le 1^{er} septembre 2009 (C 0,25). Auparavant, ils étaient collectés le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} jeudi du mois. Cette nouvelle organisation a permis de réduire la période durant laquelle des encombrants sont déposés sur la voie publique, et ainsi limiter les dépôts sauvages en volume et sur une période plus courte. Le tout venant et les volumes d'encombrants n'entrant pas dans le cadre des objets que le prestataire doit contractuellement ramasser doivent être apportés par les riverains à la déchetterie d'Ivry. Voici la carte présentant la nouvelle organisation de cette collecte.



Organisation de la collecte des objets encombrants depuis le 1^{er} septembre 2009

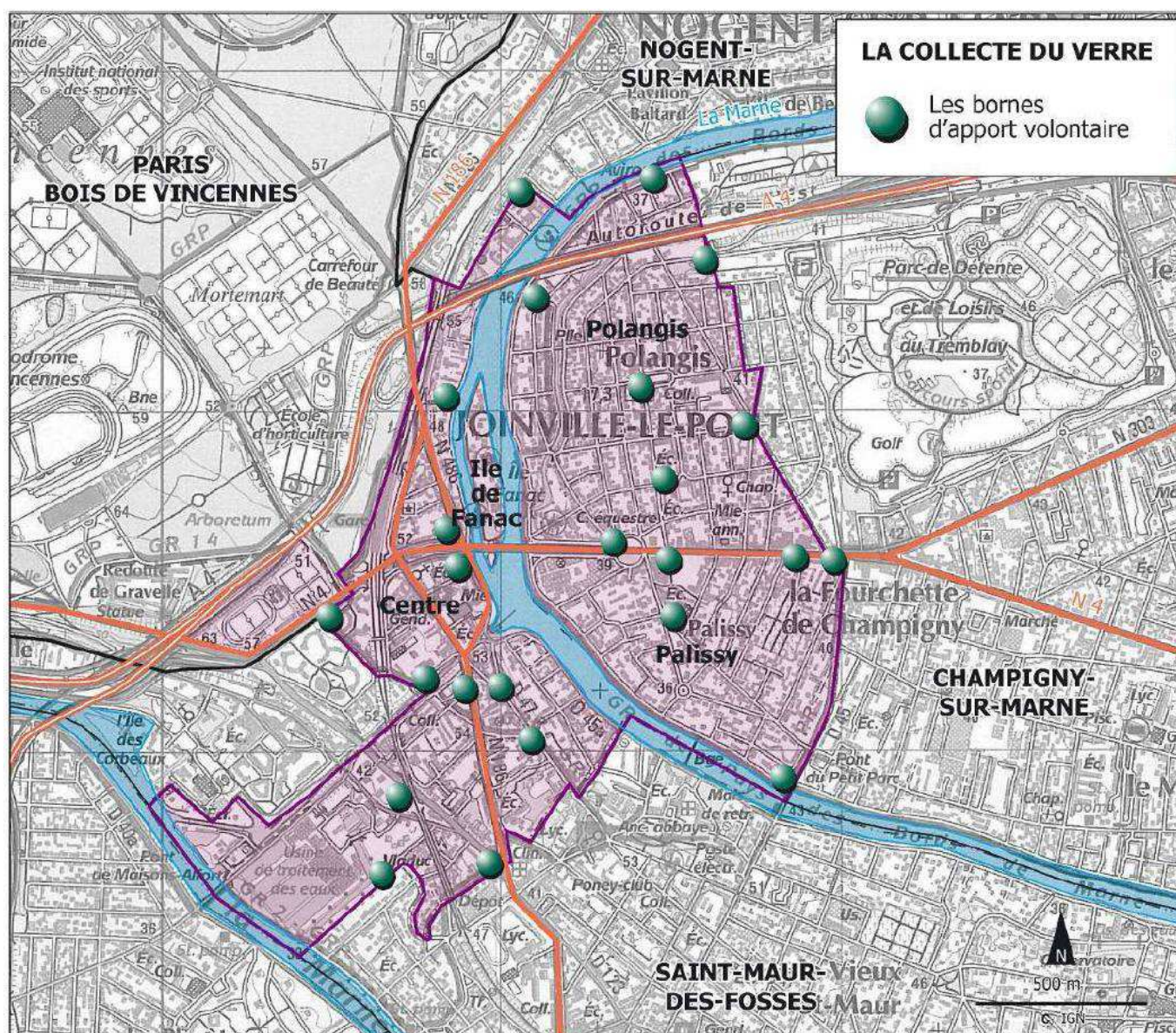
I.2. ORGANISATION DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre de l'apport volontaire il est demandé aux riverains de se déplacer jusqu'aux points de collecte prévus à cet effet. Ce type de collecte concerne le verre, les déchets ménagers spéciaux (DMS) à caractère toxique.

I.2.1. Organisation de la collecte du verre

25 points de collecte sont répartis sur l'ensemble de la ville. Il n'y a pas de fréquence contractuelle pour la collecte de ces conteneurs, mais le prestataire a une obligation de résultat, à savoir qu'il ne doit pas y avoir de problème de débordement.

Afin de rendre ces points de collecte moins bruyants, plus sécurisés et mieux intégrés à l'environnement urbain, un projet d'enfouissement de ces conteneurs a vu le jour en 2009. Une première tranche de 13 unités a été effectuée en 2010. Une deuxième tranche a été achevée en 2014.



Répartition des points de collecte du verre en 2014

I.2.2. Organisation de la collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS)

Les DMS représentent les déchets toxiques produits en petite quantité par les ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les aérosols, les piles et batteries...

Ces déchets sont collectés par le prestataire de la ville à l'aide d'une camionnette équipée de contenants adéquats. Ce véhicule est présent le 1^{er} samedi du mois sur le marché de l'avenue Gallieni, et le 3^{ème} dimanche du mois sur celui de la place du Huit Mai 1945.

La collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) est prévue pour 2010. Les DASRI sont les déchets produits par les particuliers en soins à domicile. Les déchets de ces soins tels que les seringues et aiguilles ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères à cause du risque infectieux.

I.3. LE NETTOIEMENT DES MARCHES

La ville assure la collecte et le traitement des déchets issus des marchés forains. Ce ramassage et ce nettoyage ont lieu après chaque marché selon le planning ci-dessous.

Marché	Jours de nettoyage						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	dimanche
Avenue Gallieni		3 h 00				3 h 50	
Place du 8 Mai 1945				3 h 00			3 h 00

I.4. LE DEVENIR DES DECHETS COLLECTES

En matière de gestion des déchets, la ville de Joinville-le-Pont n'assure que la compétence collecte. La compétence traitement a été transférée au SYCTOM de l'agglomération parisienne dont elle est adhérente.

En fin de collecte, les déchets sont acheminés vers le centre de tri, de transfert et d'incinération d'Ivry-sur-Seine. Les ordures ménagères sont incinérées avec production en parallèle d'énergie thermique. Les matériaux recyclables sont triés et revendus aux entreprises de recyclage.

Seuls les déchets verts et les déchets ménagers spéciaux (DASRI compris) et les encombrants ne sont pas gérés par le SYCTOM. Les déchets verts sont compostés à la plate-forme TEVA de Chennevières-sur-Marne. Les DMS collectés par URBASER sont transférés à des sociétés de traitement spécialisées. Les encombrants sont amenés à la déchetterie TAIS de Bonneuil-sur-Marne.

I.5. MOYENS MIS EN OEUVRE

I.5.1. Moyens matériels

Matériel de collecte OM	BOM 19T (PTAC) et 26T (PTAC) SEMAT ou FAUN + Lève conteneurs LC MAXI
Matériel de collecte EMR/JM	BOM 19T (PTAC) Lève conteneurs LC MAXI
Matériel de collecte Verre en AV	Camion grue 30 m3 Pesée Embarquée : type Vishay PME
Matériel de collecte OE	BOM 19T (PTAC) et 26T (PTAC)
Matériel de collecte DV	BOM 19T (PTAC) Lève conteneurs LC MAXI
Matériel de collecte pour le débordage de l'île Fanac	Tricycle + carriole pour la collecte sur l'île Mini benne 5m3 pour la collecte des OM sur le pont BOM 19 T pour les EMR et les DV BOM 26 T pour les OE, sur le pont
Matériel de collecte DMS	1 fourgon aménagé
Matériel de collecte et de nettoyage des marchés	BOM 19T (PTAC) 1 laveuse 12T avec potence 1 balayeuse 1 souffleuse
Matériel de collecte des corbeilles	1 mini benne 5m3

I.5.2. Moyens humains

OM, EMR-JM, OE, DV	1 conducteur PL + 2 équipiers
Verre en apport volontaire	1 conducteur PL
Débordage de l'île Fanac	1 agent pendant 2 heures pour chaque collecte équipé d'un tricycle et d'une carriole
Collecte des DMS	1 agent de tri (chauffeur VL)
Collecte des marchés	1 conducteur PL pour la conduite de la BOM 4 agents de collecte
Nettoyement des marchés	1 conducteur PL pour la conduite de la laveuse + 1 lancier + 3 agents de propreté
Collecte des corbeilles et des canisacs	1 conducteur VL
Distribution des sacs	Prestation effectuée 1 fois par an, par un agent avec véhicule de liaison.

I.6. LA QUALITE DU SERVICE : LABELLISATION

La labellisation est une démarche volontaire ouverte aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte". Les labels sont attribués pour 3 ans.

L'ensemble de la démarche, depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités locales lauréates, est conduite par l'ADEME et Eco-Emballages en partenariat avec un Comité national de labellisation composé d'Amorce, du Cercle National du Recyclage (CNR), de l'Association des Maires de France (AMF), de la Fédération nationale des Activités de Dépollutions et de l'Environnement (FNADE).

Les critères de sélection pour le label Qualitri sont les suivants :

- **Service** : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- **Economie** : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- **Environnement** : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)
- **Social** : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

La ville a obtenu le la bel Qualitri en novembre 2011.

II –EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES

Il est question dans ce chapitre d'observer l'évolution des tonnages des différents flux collectés sur la ville et ainsi voir si l'on approche les objectifs principaux que sont la diminution de la production de déchets ainsi que l'augmentation de la part des déchets valorisables.

II.1. Evolution des tonnages Ordures Ménagères et Collectes sélectives (Bac bleu + verre)

Il est intéressant de comparer l'évolution de ces deux flux collectés en porte à porte car ce sont sur les Ordures Ménagères que portent les efforts en matière de tri sélectif, afin d'en diminuer les tonnages après en avoir retiré la partie recyclable que composent les emballages ménagers recyclables, journaux et magazines (EMR/JM).

Selon les critères de l'ADEME, les corbeilles de rue ne font pas partie du périmètre strict du service de collecte des déchets des ménages, mais de la propreté urbaine. L'évolution de ces tonnages n'est donc pas prise en compte pour le calcul des performances de réduction des tonnages OM dans le cadre du programme local de prévention des déchets, et peuvent même interférer avec eux. Dans un souci de cohérence avec les critères de l'ADEME, les tonnages OM sont exprimés hors corbeilles depuis l'année 2010. Avant cette date, il n'est pas possible de les dissocier.

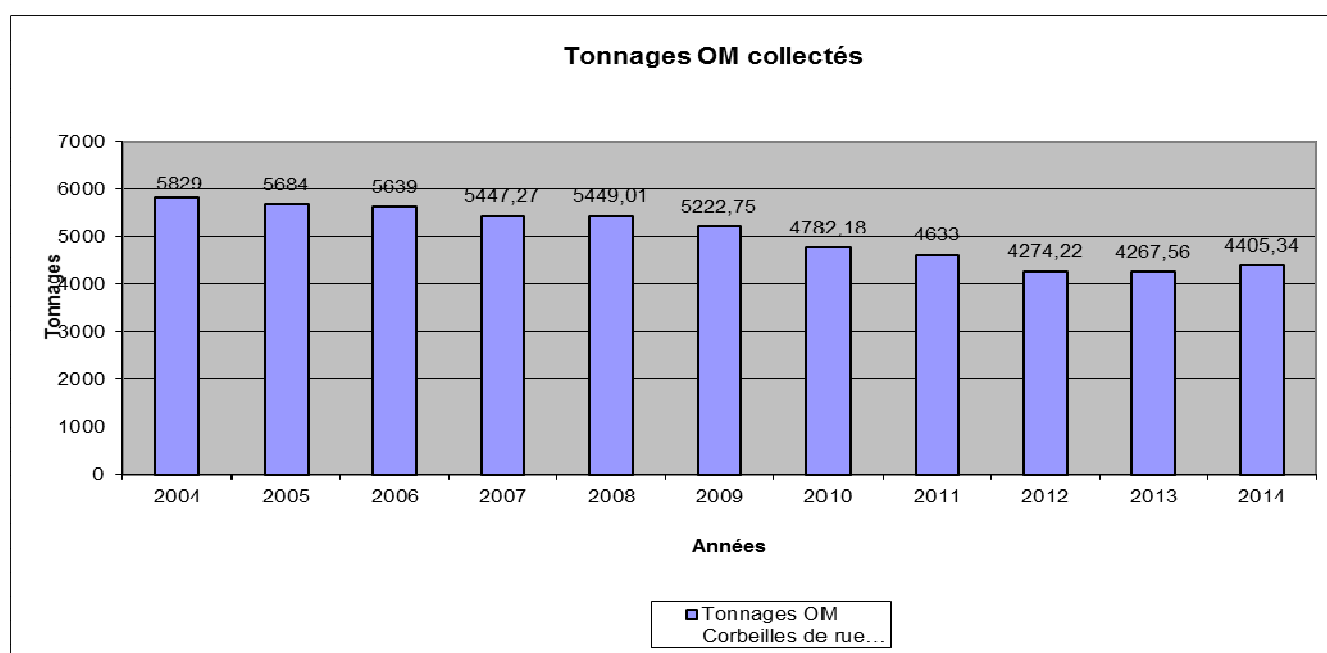
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages OM (hors corbeilles depuis 2010)	5829	5684	5639	5447,27	5449,01	5222,75	4782,18	4633	4274,22	4267,56	4405,34
Evolution n-1		-2,49%	-0,79%	-3,40%	0,03%	-4,15%	-8,44%	-3,12%	-7,74%	-0,16%	3,23%
Tonnages EMR/JM	600	600	671	709,43	734,01	729,6	807,6	825,14	855	800	736,46
Evolution n-1		0,00%	11,83%	5,73%	3,46%	-0,60%	10,69%	2,17%	3,62%	-6,43%	-7,94%
Verre	328	308	333	336,2	342,1	340,31	314,09	346,34	340,82	359,8	366,24
Evolution n-1		-6,10%	8,12%	0,96%	1,75%	-0,52%	-7,70%	10,27%	-1,59%	5,57%	1,79%
Cumul tonnages OM/EMR JM/Verre	6757	6592	6643	6492,9	6525,12	6292,66	5903,87	5804,48	5470,04	5427,36	5508,04
Evolution n-1		-2,44%	0,77%	-2,26%	0,50%	-3,56%	-6,18%	-1,68%	-5,76%	-0,78%	1,49%

Evolution des tonnages OM

On observe une baisse quasi continue des tonnages OM depuis 2004. La seule augmentation notable est observée en 2014.

Les tonnages de janvier à septembre 2015 semblent indiquer un retour à des valeurs proches de celles de 2012 et 2013. L'année 2014 apparaît donc comme une anomalie et non pas comme une inversion de tendance.

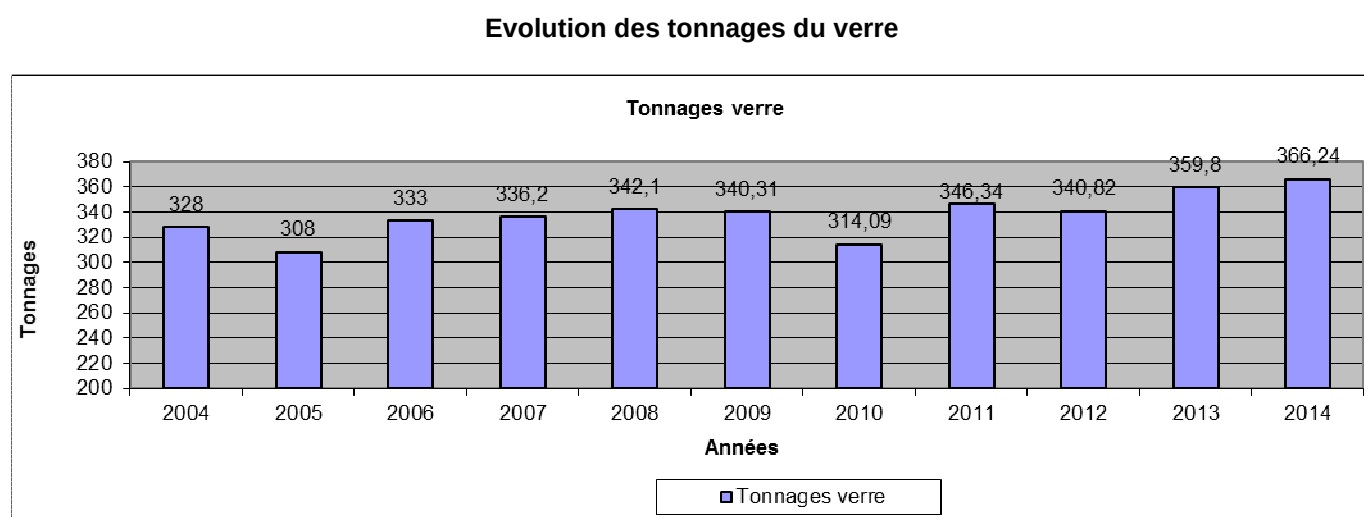
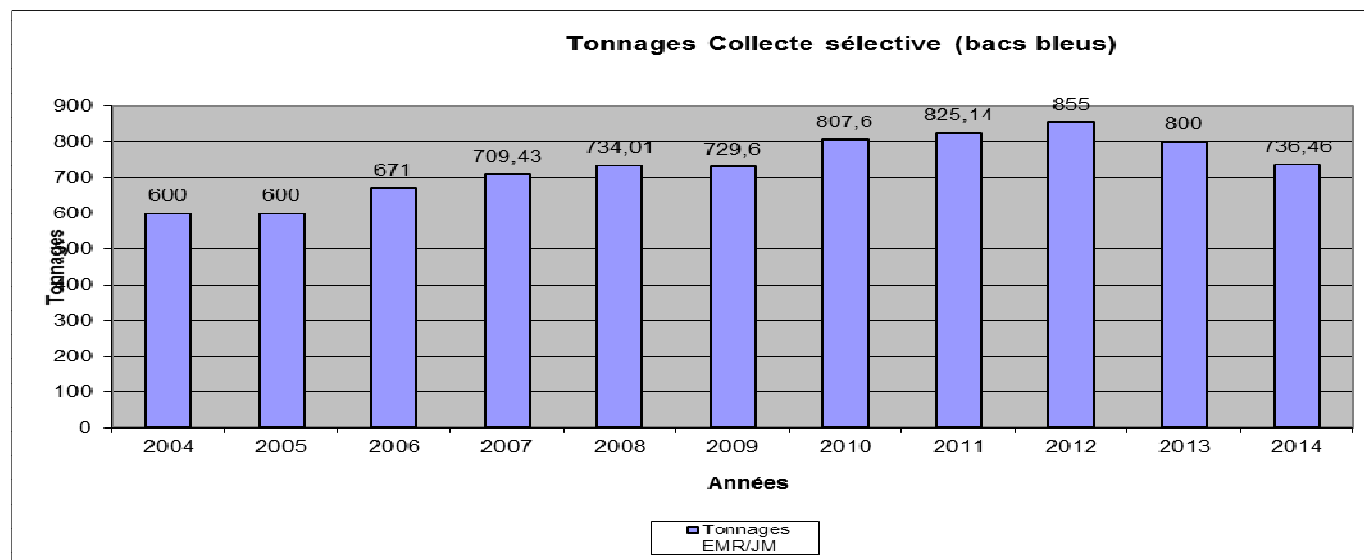
Il est à noter qu'une grève de deux semaines a eu lieu en 2014. Durant ce laps de temps, tous les déchets ont été ramassés dans 1 benne provisoire et comptabilisés en ordures ménagères (tri sélectif, déchets verts, dépôts sauvages), ce qui a certainement largement contribué à la hausse constatée.



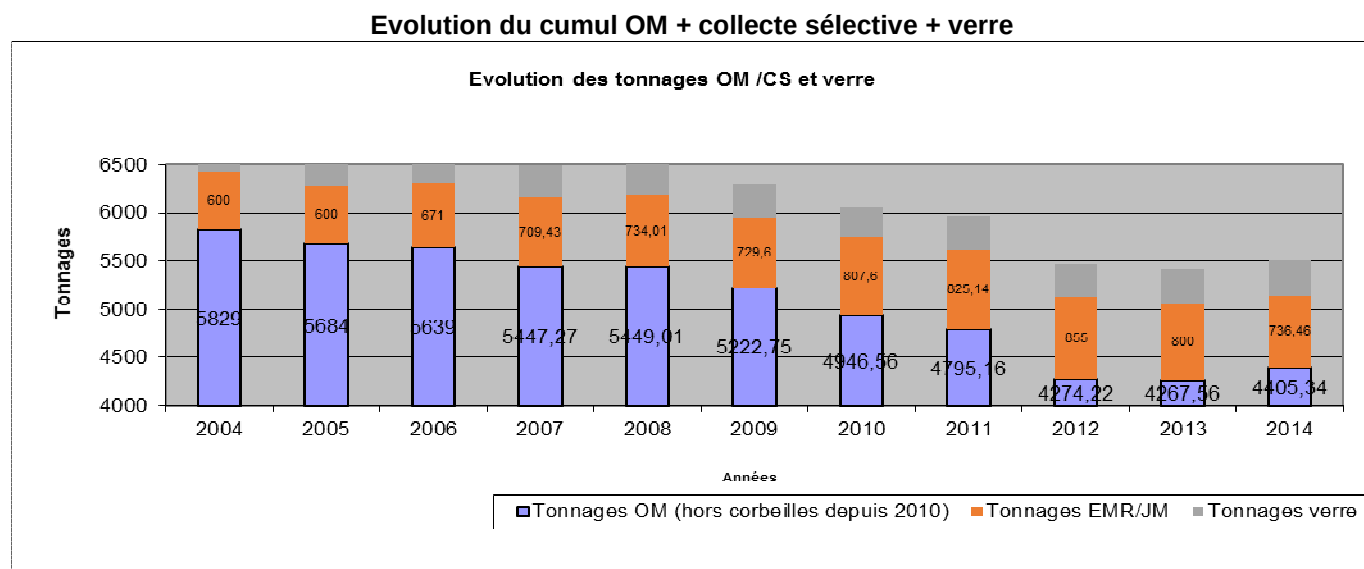
Evolution des tonnages de collecte sélective (bacs bleus)

La baisse des tonnages en tri sélectif constatée de 2012 à 2013 se poursuit en 2014. La tendance a certainement été très accentuée par les deux semaines de grève, soit environ 30 tonnes comptabilisées en OM, avec en parallèle, un meilleur tri du verre (+ 6 tonnes).

Comme vu lors des commentaires sur les OM et le tri sélectif, l'année 2014 apparaît comme une anomalie dans la tendance globale observée depuis 2004. Les chiffres des neuf premiers mois 2015 le confirment

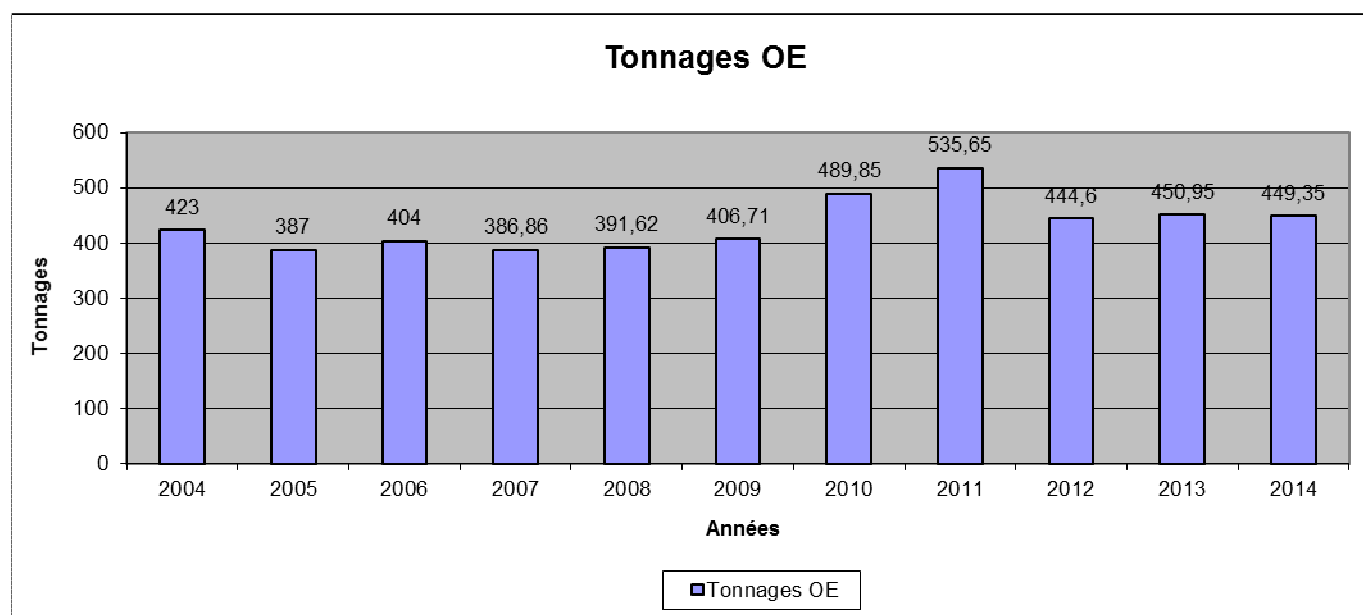


Les tonnages du verre continuent leur augmentation, signe d'un meilleur tri de ce flux.



II.2. Evolution des tonnages des objets encombrants collectés par le prestataire (OE)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
423	387	404	386,86	391,62	406,71	489,85	535,65	444,6	450,95	449,35
	-8,51%	4,39%	-4,24%	1,23%	3,85%	20,44%	9,35%	-17,00%	1,43%	-0,35%



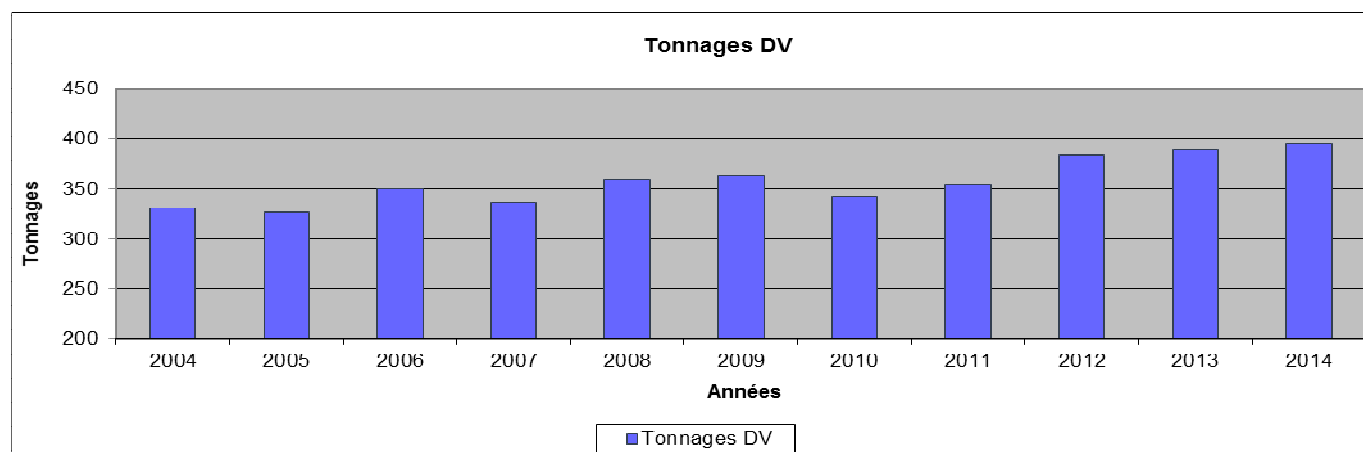
La quantité d'OE collectés a amorcé une augmentation à partir de 2008. Cette augmentation est brutale entre 2009 et 2010, soit 20,44%, et se poursuit entre 2010 et 2011.

Une baisse conséquente est visible en 2012, mais elle s'est accompagnée d'une forte hausse des dépôts sauvages ramassés par le service propreté de la ville.

Entre 2012 et 2014, la quantité d'encombrants collectée par le prestataire est restée relativement stable.

II.3. Evolution des tonnages des déchets verts (DV)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages DV	331	326	350	336,78	359,64	363,56	342,42	353,88	384,4	389,7	395,18
Evolution n-1		-1,51%	7,36%	-3,78%	6,79%	1,09%	-5,81%	3,35%	8,62%	1,38%	1,41%



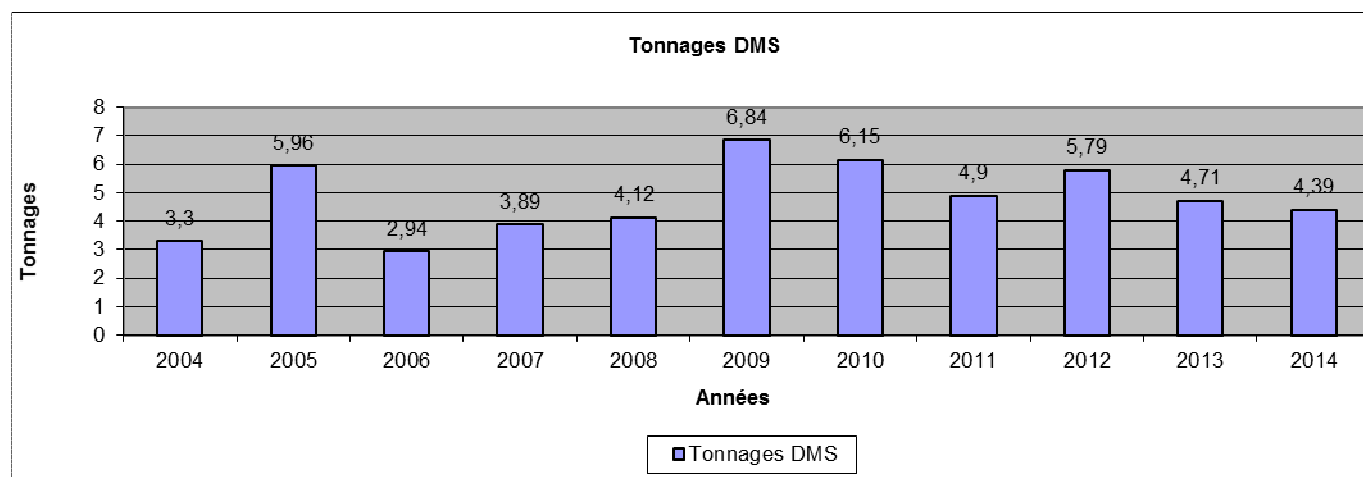
En 2009, le ramassage des déchets verts a été prolongé d'un mois en décembre, et la première quinzaine de janvier avec le ramassage des sapins de Noël.

A partir de 2011, cette collecte est effectuée toute l'année sans interruption.

Les tonnages subissent des variations annuelles autour d'une valeur moyenne de 357T que l'on peut imputer aux variations de production de matière végétale liées aux conditions naturelles changeantes d'une année sur l'autre.

II.4. Evolution des tonnages des déchets ménagers spéciaux

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages DMS	3,3	5,96	2,94	3,89	4,12	6,84	6,15	4,9	5,79	4,71	4,39
Evolution n-1		80,61%	-50,67%	32,31%	5,91%	66,02%	-10,09%	-20,33%	18,16%	-18,65%	-6,79%



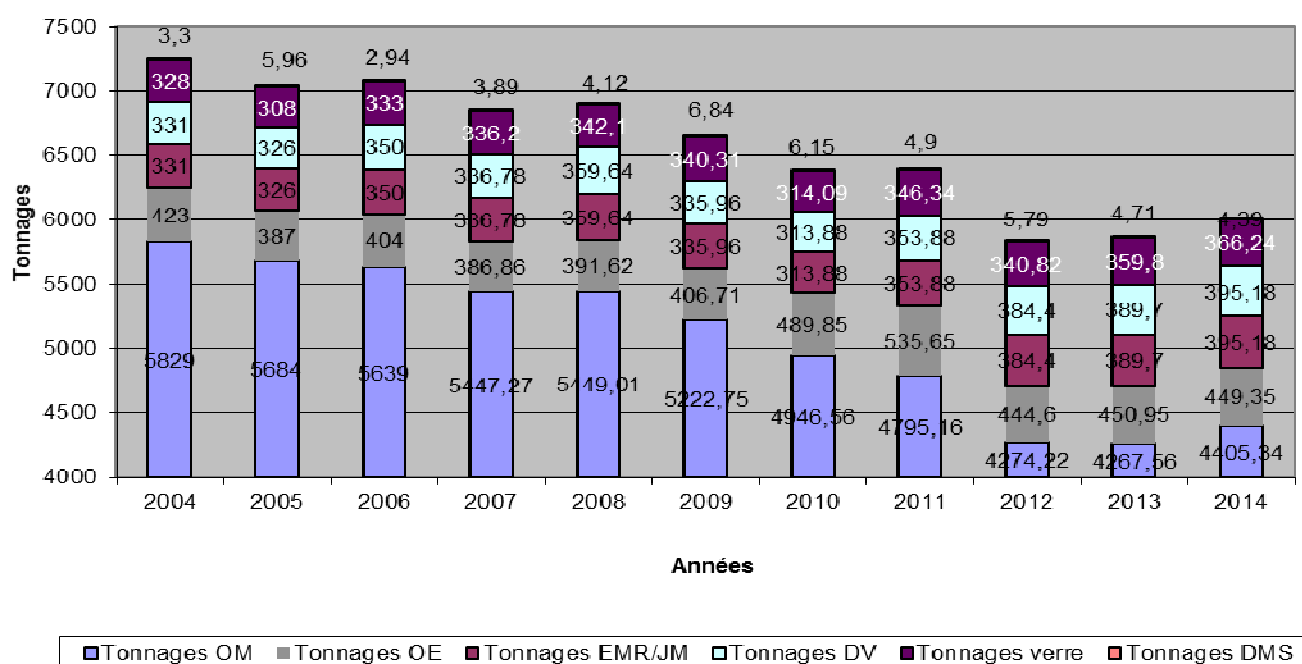
Les tonnages des DMS sont en baisse depuis 2009. Il semblerait que ce service manque de lisibilité pour les Joinvillais. Il conviendrait de communiquer davantage sur son existence et son utilité.

De plus, les collectes se font en apport volontaire dans un véhicule mis à disposition par le prestataire les jours de marché, sur la place du 8 mai et sur l'avenue Gallieni. L'idée étant que les personnes allant faire leur marché peuvent profiter du déplacement pour apporter leurs DMS. Or, les jours de marché, il est difficile de stationner à proximité du véhicule de collecte. Cela peut décourager ceux qui souhaiteraient apporter leurs DMS sans pour autant aller au marché.

II.5. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages OM	5829	5684	5639	5447,27	5449,01	5222,75	4782,18	4633	4274,22	4267,56	4405,34
Tonnages OE	423	387	404	386,86	391,62	406,71	489,85	535,65	444,6	450,95	449,35
Tonnages EMR/JM	600	600	671	709,43	734,01	729,6	807,6	825,14	855	800	736,46
Tonnages DV	331	326	350	336,78	359,64	335,96	313,88	353,88	384,4	389,7	395,18
Tonnages verre	328	308	333	336,2	342,1	340,31	314,09	346,34	340,82	359,8	366,24
Tonnages DMS	3,3	5,96	2,94	3,89	4,12	6,84	6,15	4,9	5,79	4,71	4,39
Tonnage total	7514,3	7310,96	7399,94	7220,43	7280,5	7042,17	6713,75	6698,91	6304,83	6272,72	6356,96

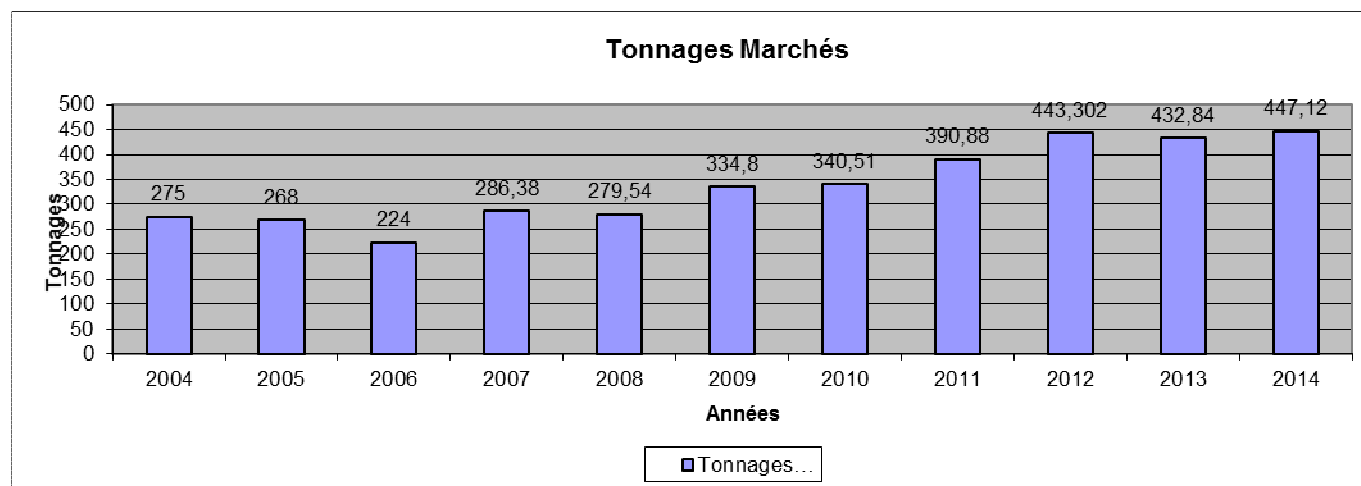
Production totale des déchets sur l'ensemble des collectes



La quantité totale de déchets produits en 2014 est de 6 356,96 tonnes, soit 84,24 tonnes de plus qu'en 2013, soit une hausse de 1,34%.

II.6. EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS DES MARCHES FORAINS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages Marchés	275	268	224	286,38	279,54	334,8	340,51	390,88	443,302	432,84	447,12
Evolution n-1		-2,55%	-16,42%	27,85%	-2,39%	19,77%	1,71%	14,79%	13,41%	-2,36%	3,30%



Les tonnages collectés sont très variables d'une année sur l'autre et il n'y a pas de tendance générale notable.

On constate toutefois une forte hausse des tonnages entre 2008 et 2014. Cela peut s'expliquer par le fait que la prestation de nettoyage a été étendue sur l'ensemble des rues adjacentes aux marchés depuis le 1^{er} septembre 2009.

Les tonnages restent stables de 2012 à 2014.

II.7. EVOLUTION DES PERFORMANCES DE TRI

Il est intéressant de comparer les performances de tri de la ville d'une année sur l'autre, mais aussi avec la moyenne du département et des collectivités adhérentes au SYCTOM.

Pour ce faire on calcule le taux de diversion, qui représente le pourcentage de matériaux recyclables effectivement triés par rapport à la quantité totale d'ordures ménagères.

D'après le référentiel utilisé par le SYCTOM, il se calcule de la façon suivante :

$$(\text{Tonnage collecte sélective} + \text{verre}) / (\text{Tonnage collecte sélective} + \text{verre} + \text{ordures ménagères résiduelle}) * 100$$

Sur Joinville, il s'agit donc du pourcentage que représentent les tonnages des bacs bleus + verre, par rapport au tonnage total bacs bleus + verre + bac vert.

Plus ce pourcentage est élevé, meilleur est le tri.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages OM	5829	5684	5639	5447,27	5449,01	5222,75	4946,56	4795,16	4274,22	4267,56	4405,34
Tonnages EMR/JM	600	600	671	709,43	734,01	729,6	807,6	825,14	855	800	736,46
Tonnages verre	328	308	333	336,2	342,1	340,31	314,09	346,34	340,82	359,8	359,8
Taux de diversion Joinville-le-Pont	13,73	13,77	15,11	16,10	16,49	17,00	18,48	19,63	21,86	21,37	19,93

Le taux de diversion est de 19,93% en 2014 pour Joinville-le-Pont.

Il est de 13,3% pour l'ensemble du département et de 12,6% pour l'ensemble des communes adhérentes au SYCTOM (source SYCTOM)

III – LE COÛT DU SERVICE

Cout du service	REALISE 2014
Marché collecte et traitement des déchets verts, toxiques, du verre et des encombrants	1 345 299,00 €
Autres charges à caractères générales (fournitures, études, catalogues, maintenance)	70 404,00 €
Traitement des ordures ménagères et des recyclables par le SYCTOM	704 932,00 €
Charges de personnel	345 479,00 €
Charges financières	14 167,00 €
Amortissements	52 782,00 €
	2 533 063,00 €

On constate que le marché de collecte est bien entendu le poste de dépenses le plus important. On retrouve ensuite le traitement (part tonnage et part population) que nous versons au Sycdom.

Les charges de personnel recouvre les dépenses des agents communaux d'exécution qui agissent au quotidien dans la collecte (suivi du marché, ramassage des dépôts sauvages, allo-voirie pour la partie collecte, encadrement, etc.).

Les recettes sont principalement constituées de :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. La stabilité des recettes est due au gel du taux de la TEOM depuis 2009. Le produit de la TEOM s'élève à 2 294 962 € en 2014
- La redevance spéciale, obligatoire, qui doit être instituée par les collectivités qui assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. » [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Contrairement à la TEOM, la redevance pour service rendu est directement liée la quantité de déchet produite. La recette est donc nécessairement équilibrée avec la dépense. Une recette de 137 654€ a été perçue.

- Il faut ajouter les recettes en provenance du Sycdom au travers du SYCTOM pour la collecte sélective et le recyclage à hauteur de 124 507 €.

Le total de ces recettes s'élève à 2 557 124,30 €